



**COMMUNE DE VAAS
(Sarthe)
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 5 mars 2026
Affichée le : 5 mars 2026

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE OFFICIELLE DU MARDI 10 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Vaas, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame LEVIAU Ghislaine, Maire de la commune.

Présents : Ghislaine LEVIAU, Céline HOUR, Clément HÉRIN, Marie-Agnès CAYRON, Nadia FOUQUET (GOUSSIN), Sonia GIROLLET, Morgane RAGNEAU, Magali SEDAINE (MARTINEAU), Vanessa MARTINEAU, Emilie CHAIGNEAU, Laurent BLIN, Frédéric BUZANCE, Jean-Philippe COLAS, Franck LELONG, Siebe POSTMA, Didier SURUT.

Absents excusés :

Gilles BLANCHARD : pouvoir à Vanessa MARTINEAU

Sébastien BODARD : pouvoir à Clément HÉRIN

Alexandre LE BONHOMME

Secrétaire de Séance : Frédéric BUZANCE

Conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 2
Votants : 18

Ordre du jour :

- Vote des subventions aux associations 2026
- vote de la subvention au CCAS
- Demande acquisition terrain
- Questions diverses

➤ **Compte-rendu du 13 février 2026**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

➤ **Vote des subventions aux associations**

EXPOSE : Madame le Maire et Monsieur Clément Hérim, Maire-Adjoint fait un compte-rendu de la commission culture et associations pour l'étude des dossiers de demandes de subventions fournis par les associations. Les attributions de subventions sont réalisées au vu des projets présentés. Monsieur Hérim présente des choix retenus par la commission.

Avis du conseil municipal : avis favorable

**Délibération n° 17/2026-03-10
Subvention aux associations**

*La commission culture et associations s'est réunie pour étudier les dossiers fournis par les associations.
L'adjoint en charge de cette affaire présente le choix de la commission.*

<i>Associations locales</i>	<i>2026</i>
<i>Nouveau Souffle</i>	<i>300 €</i>
<i>Védacensis</i>	<i>250 €</i>
<i>Tennis Club Aubigné-Racan Vaas</i>	<i>300 €</i>
<i>A.S.V.</i>	<i>500 €</i>

A.P.E.V.	300 €
A.P.E.V.	5 000 € (avance voyage scolaire)
U.C.I.A.	500 €
Fête de la Pomme	1 500 €
Les Pélicans du Loir	1 000 €
Aiguilles et Crochets Solidaires	75 €
Les Amis du Moulin de Robert	500 €
Le Jardinier Sarthois	200 €
Le Souvenir Français	Pas de demande
Abord'âge Sud Sarthe	300 €
Comice cantonal agricole	600 €
PAI	20 €
	11 345 €
Les Restaurants du Cœur	200 €
Don du sang Val de Loir	50 €
Secours Populaire	200 €
	450 €
Collège de Bercé	200 €
Lycée Racan	200 €
MFR Verneil le Chétif	100 €
	500 €

Moulin de Rotrou : les 500€ seront versés sous réserve que l'école de Vaas ne paie pas de factures, car les activités sont réputées être gratuites

Fête de la Pomme : la subvention est plus importante cette année pour l'organisation du 30^{ème} anniversaire

Génération mouvement : mise à disposition de l'espace culturel

Abord'Âges Sud Sarthe : mise à disposition de l'espace culturel

Voyages scolaires : 50€ par enfant, sous conditions de reversement aux familles

Il est proposé d'attribuer 11 345 € pour les associations locales, dont 5000 € au titre de l'avance pour les voyages scolaires de l'école de Vaas, 450 € pour des associations d'intérêt général et 500 € pour les voyages scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions comme désignées dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs se rapportant à cette affaire.

Résultat du vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

➤ Subvention au CCAS

EXPOSE : Madame le Maire rappelle qu'une subvention de 150 000€ avait été allouée au CCAS lors du vote du budget 2025. Seuls 65 000€ ont été versés. Madame le Maire propose que le reliquat de la subvention 2025 soit versé au titre de 2026, soit 85 000€, pour assurer l'équilibre du budget CCAS/ résidence les Lilas qui sera voté le 11 mars 2026.

Avis du conseil : avis favorable

Délibération n° 18/2026-03-10 Subvention au CCAS

Madame le Maire rappelle qu'une subvention de 150 000€ avait été allouée au CCAS lors du vote du budget 2025. Seuls 65 000€ ont été versés. Madame le Maire propose que le reliquat de la subvention 2025 soit versé au titre de 2026, soit 85 000€, pour assurer l'équilibre du budget CCAS/ résidence les Lilas qui sera voté le 11 mars 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une subvention de 85 000 euros au CCAS pour l'exercice 2026.
- **Dit** que cette somme sera inscrite à l'article 657363 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Résultat du vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

➤ **Demande acquisition de terrain**

EXPOSE :

Madame le Maire fait part de la demande d'une acquisition de terrain de 1000 m² à la ZA des Roineaux au prix de 5000 €.

Avis du conseil : avis favorable

Délibération n° 19/2026-03-10
Cession d'un terrain de 1000m² à la ZA des Roineaux

Madame le Maire fait part de la demande d'une acquisition de terrain de 1000 m² à la ZA des Roineaux par Monsieur Jousseau Antoine et Madame Caillé Célineau. Le prix est fixé au prix de 5000 € net vendeur.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour la cession de la dernière parcelle disponible à la ZA des Roineaux au prix de 5000 € net vendeur.
- **DIT** que les frais de bornage, de cession et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- **DESIGNE** la SCP Notaire Val de Loi pour rédiger les actes de vente
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Résultat du vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

➤ **Questions diverses :**

Composteur partagé : il est demandé si le composteur partagé pourrait être remis en fonctionnement près de l'ancien local des agents technique derrière la mairie. Cette question sera étudiée par la prochaine commission voirie.

Madame Sonia GIROLLET : elle remercie l'ensemble des élus pour ces 6 années de collaboration ; le travail a été productif, malgré sa position d'élue d'opposition.

Madame Agnès CAYRON : elle félicite le travail de chacun, travail toujours effectué dans le respect des individualités. Elle ne souhaitait pas reconduire un nouveau mandat au vu des perspectives de sa prochaine retraite et la vente de son officine.

Monsieur Didier SURUT : il a beaucoup appris de ce mandat et de la vie communale. Il a bien travaillé avec l'équipe d'agent technique. Certaines séances de conseil municipal lui semblaient plus compliquées avec les votes de budget.

Monsieur Franck LELONG : il ne souhaite pas reconduire un nouveau mandat car il est très occupé par sa vie professionnelle et peu disponible. Il a beaucoup appris de ce mandat.

Madame Ghislaine LEVIAU : elle remercie tous les conseillers municipaux pour leur confiance et les actions menées lors de ce mandat. Elle rappelle qu'elle a vécu deux précédents mandats en position d'opposition mais que le travail a toujours été fait avec le souci d'œuvrer pour l'intérêt général. Elle respecte le choix des conseillers qui n'ont pas souhaité reconduire un mandat, notamment pour des raisons professionnelles. Elle regrette le passage d'un effectif de seulement 15 conseillers au lieu de 19 car la charge de travail ne sera pas diminuée.

Séance levée à : 20h30

Prochain conseil : indéterminé, en fonction des résultats des élections

Le Maire, Ghislaine LEVIAU

Le secrétaire, Frédéric BUZANCE



Leviau